

COMMUNE DE COURNIYOU

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un et le six avril à vingt heures quarante-cinq, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mme SONZOGNI Catherine, Maire.

PRESENTS : Mme SONZOGNI Catherine, Mr RUBIRA François, Mme PARDO Suzanne (donne procuration à Mr RUBIRA François), Mme TARBOURIECH Laurette, Mr REYNES Hugues, Mr PETIT Claude, Mme ARNAUD Régine (donne procuration à Mme LUNES Marie-France), Mr MARCILHAC Quentin, Mr COINDRE Frédéric, Mme LUNES Marie-France, Mr GIL Antoine, Mme BAUER Laura, Mr GAU Thierry, Mme MARRA Françoise.

ABSENTS ET EXCUSES : Mr DE GUCHT Philippe

SECRETAIRE DE SEANCE : Frédéric COINDRE est élu à l'unanimité

COMPTE RENDU du 2 Mars 2021 voté à l'unanimité (14 voix)

ORDRE DU JOUR :

- **BUDGET DES EAUX** :
 - Compte de gestion 2020
 - Compte Administratif 2020
 - Affectation des résultats de 2020 vers 2021
 - Budget Primitif 2021
- **BUDGET DE LA COMMUNE** :
 - Compte de gestion 2020
 - Compte Administratif 2020
 - Affectation des résultats de 2020 vers 2021
 - Budget Primitif 2021
- SUBVENTION FAIC – CHEMIN CLOS DEL REY
- COMPETENCE URBANISME
- QUESTIONS DIVERSES

- BUDGET DU SERVICE DES EAUX :

- **COMPTE DE GESTION** :

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Compte de gestion de l'année 2020 du Budget du Service des Eaux (qui est en concordance avec le compte administratif), établi par Mme le Receveur Municipal et le soumet au vote :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	Dépenses : Opération de l'exercice	52415.93 €
	Recettes : Opération de l'exercice	101151.87 €
	Résultat reporté	39711.10 €
	Total	140862.97 €
	Résultat de Fonctionnement	88447.04 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	Dépenses : Opération de l'exercice	66022.52 €
	Résultat reporté	7663.38 €
	Total	73685.90 €

Recettes : Opération de l'exercice..... 66913.38 €

Résultat d'Investissement - 6772.52 €

RESULTAT DEFINITIF 81674.52 €

VOTE : Accord à l'unanimité (14 voix)

• **COMPTE ADMINISTRATIF :**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte administratif de l'année 2020 du Budget du Service des Eaux (qui est en concordance avec le compte de gestion), et quitte la salle, Mme LUNES M.F. le soumet au vote.

VOTE : Accord à l'unanimité (13 voix)

• **AFFECTATION DES RESULTATS :**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020 en adoptant le Compte Administratif et le Compte de Gestion du Budget du service des Eaux qui font apparaître :

Un solde d'exécution (Déficit) de la section d'investissement de6772.52 €

Un report sur le BP 2020 des restes à réaliser Dépenses d'Investissement de21000,00 €

Un report sur le BP 2020 des restes à réaliser Recettes d'Investissement de0,00 €

Besoin de financement de la section d'Investissement.....27772.52 €

Un solde d'exécution (excédent) de la section de fonctionnement de88447.04 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter au Budget Primitif 2021 :

En section d'Investissement, Compte 1068 :

Excédent de Fonctionnement Capitalisé27772.52 €

En section de Fonctionnement Compte 002 :

Excédent de Fonctionnement de60674.52 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE d'affecter au Budget 2021 le résultat de l'exercice 2020 de la façon suivante :

- Au compte 1068 (Excédent de Fonctionnement Capitalisé) pour un montant de 27772.52€

- De reporter au Compte 002 (Excédent de Fonctionnement Reporté) un montant de ...60674.52 €

Vu les résultats des compte de gestion et compte administratif 2020, Mme le Maire propose de voter pour l'affectation énoncée :

VOTE : Accord à l'unanimité (14 voix)

• **BUDGET PRIMITIF :**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal la proposition de Budget du service des Eaux et, après discussions, le soumet au vote :

FONCTIONNEMENT Dépenses : 143774,52 €

Recettes : 143774,52 €

INVESTISSEMENT Dépenses : 118695,32 €

Recettes : 118695.32 €

VOTE : Accord à l'unanimité (14 voix)

- BUDGET DE LA COMMUNE

• COMPTE DE GESTION :

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du Compte de gestion de l'année 2020 du Budget de la Commune (qui est en concordance avec le compte administratif), établi par Mme le Receveur Municipal et le soumet au vote :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	Dépenses : Opération de l'exercice	601246.50 €
	Recettes : Opération de l'exercice	754355.95 €
	Résultat reporté	76737.02 €
	Total	831092.97 €
	Résultat de Fonctionnement	229846.47 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	Dépenses : Opération de l'exercice	269351.82 €
	Résultat reporté	22754.10 €
	Recettes : Opération de l'exercice	680660.94 €
	Total	680660.94 €
	Résultat d'Investissement	388555.02 €
<u>RESULTAT DEFINITIF</u>	618401.49 €

VOTE : Accord à l'unanimité (14 voix)

• COMPTE ADMINISTRATIF :

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du compte administratif de l'année 2020 du Budget de la Commune (qui est en concordance avec le compte de gestion), et quitte la salle, Mme LUNES M.F. le soumet au vote.

VOTE : Accord à l'unanimité (13 voix)

• AFFECTATION DES RESULTATS :

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020 en adoptant le Compte Administratif et le Compte de Gestion du Budget de la Commune qui font apparaître :

Un solde d'exécution (Excédent) de la section d'investissement de	388555.02 €
Un report sur le BP 2020 des restes à réaliser Dépenses d'Investissement de	28172.00 €
Un report sur le BP 2020 des restes à réaliser Recettes d'Investissement de	94500.00 €

Besoin de financement de la section d'Investissement	0.00 €
Un solde d'exécution (excédent) de la section de fonctionnement de	229846.47 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter au Budget Primitif 2021 :

En section d'Investissement, Compte 001 :	
Excédent d'Investissement	388555.02 €
En section de Fonctionnement Compte 002 :	
Excédent de Fonctionnement de	229846.47 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE d'affecter au Budget 2021 le résultat de l'exercice 2020 de la façon suivante :

- Au compte 001 (Excédent de Fonctionnement Capitalisé) pour un montant de..... 388555.02 €
- De reporter au Compte 002 (Excédent de Fonctionnement Reporté) un montant de ..229846.47 €

Vu les résultats des compte de gestion et compte administratif 2020, Mme le Maire propose de voter pour l'affectation énoncée :

VOTE : Accord à l'unanimité (14 voix)

• **BUDGET PRIMITIF :**

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal la proposition de Budget de la Commune et, après discussions, le soumet au vote :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	Dépenses :	859657.00 €
	Recettes :	859657.00 €
<u>INVESTISSEMENT</u>	Dépenses :	666710.00 €
	Recettes :	666710.00 €

VOTE : Accord à l'unanimité (14 voix)

- SUBVENTION FAIC

Madame le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité de réhabiliter, le chemin du Clos del Rey
Ces travaux, suite à étude, sont estimés pour l'ensemble des besoins à un montant maximal de
125 438,20 € HT soit 150 525,84 €TTC.

Afin de financer ce projet, Mme le Maire propose au Conseil de demander une aide aux services du Conseil Départemental.

VOTE : Accord à l'unanimité (14 voix)

- COMPETENCE URBANISME

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article 5214-16,

VU l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) qui prévoit qu'une communauté de communes qui n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale le devient de plein droit le premier jour de l'année suivant l'élection du président de la communauté consécutive au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, sauf si au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent,

CONSIDERANT qu'à ce jour la Communauté de Communes du Minervois au Caroux n'est pas compétente en matière de plan local d'urbanisme, de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale,

CONSIDERANT que l'élection du Président de la Communauté de Communes du Minervois au Caroux, suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, a eu lieu le 16 juillet 2020,

CONSIDERANT qu'au vu de la situation hétérogène des 36 communes de l'intercommunalité en matière de document d'urbanisme (PLU intercommunal, PLU, carte communale ou absence de document d'urbanisme), un travail préparatoire au transfert de cette compétence serait nécessaire,

CONSIDERANT l'intérêt qui s'attache à ce que la commune conserve actuellement sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme,

Après délibération, le Conseil municipal vote afin de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes du Minervois au Caroux au 1^{er} juillet 2021.

VOTE : Accord à l'unanimité (14 voix)

- **QUESTIONS DIVERSES**

➤ Néant

Séance levée à 22H00

